

CORRECTION DES EPREUVES D'ECM

OPTION: sages-Femmes-1995

Correction

1- *Les départements ministériels qui correspondent aux noms des personnalités suivantes*

Mme Albertine Hépié Gnananzan : Ministère de la Famille et de la promotion de la femme

Maître Laciné Gon Coulibaly : Ministère de l'Environnement et du Tourisme

M. Albert Kacou Tiapani : Ministère de la Construction et de l'Urbanisme

Prof. Atsin Achi : Ministère de l'Emploi et de la Fonction Publique

2- *La différence entre le conseil municipal et la municipalité est :*

-Le conseil municipal est l'ensemble des conseillers municipaux élus sur la même liste

-La municipalité est composée du Maire et de ses Adjoints

3- on appelle majorité relative ou simple dans une élection, le plus grand nombre de voix obtenues par l'un des candidats concurrents.

On parle de ballottage dans une élection lorsque aucun des candidats en lice n'a obtenu la majorité requise pour être élu au premier tour. Dans ce cas, un second tour des élections est organisé et le candidat le mieux placé, c'est à dire qui a acquis la majorité relative ou simple est déclaré vainqueur.

4- *Quatre devoirs du citoyen envers l'Etat sont :*

-payer l'impôt

-voter.

-respecter les institutions et les lois de son pays.

-accomplir les obligations militaires.

5- *le mode de désignation des présidents des institutions de l'Etat est*

- le Président du Conseil Constitutionnel est nommé par le Président de la République, après avis du Président de l'Assemblée Nationale

- le Président de la Cour Suprême est nommé par le Président de la République après avis du président l'Assemblée Nationale.

-le Grand Chancelier de l'ordre national est nommé par le Président de la République.

-le Président de l'Assemblée Nationale est élu par ses pairs.

Option: Infirmier (ère)-1995

Correction

1- *Les étapes de L'élaboration de la Loi sont :*

-l'initiative (gouvernement de loi)

-Examen et discussion en commission

-Vote et adoption en séance plénière

2- *L'Assemblée Nationale*

* les commissions sont:

- la Commission des Affaires Générales et Institutionnelles

- la Commission des Affaires Economiques et Financières

- la Commission des Affaires Sociales et Culturelles

- la Commission des Affaires Extérieures

* les sessions

Il y a 3 sessions

-les sessions ordinaires

-les sessions extraordinaires

-les sessions de plein droit.

3- Différence entre un Ministre et un Député

- le Ministre est nommé par le Président de la République sur proposition du Premier Ministre
- le Député est élu au suffrage universel direct par le peuple pour 5 ans
- le Député vote la loi et consent l'impôt
- le Ministre applique la politique du Gouvernement

4- Mode de désignation des personnalités suivantes..

Le préfet est nommé décret du président de la république sur proposition du Ministre de l'Intérieur

- le Maire est élu par les Conseillers Municipaux
- le Sous-Préfet est nommé par décret du Président de la République sur proposition du Ministre l'Intérieur
- le Ministre est nommé par le Président de la République en conseil des Ministres sur proposition du Premier Ministre, chef du Gouvernement
- le Conseiller Economique et social est nommé par le Président de la République

5- Les Ministres d'Etat dans le Gouvernement actuel et leurs porte-feuille sont :

- Laurent Dona Fologo : Ministre d'Etat chargé de l'Intégration Nationale
- Ahoua N'Guetta Timothée: Ministre d'Etat chargé des relations avec les institutions

6. Les symboles de la Nation Ivoirienne sont ..

- Le Drapeau ou l'emblème. Orange, Blanc, Vert
- La Devise: Union -discipline -Travail
- L'Hymne Nationale: l' Abidjanaise ',...

7. Les auteurs de l'hymne national sont ..

Koachim Bony, , l'Abbé Coty, Jean Michel Pango, Mathieu Ekra